

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées		
Référence : 2022-Is010T4		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société POINT P 48, avenue Rhin et Danube 38100 GRENOBLE SIRET : 050650309700810		S3IC 0061-010934 Priorité DREAL ☐ PN ☐ AE ☐ SP ☒ Autre Régime ☐ A ☐ E ☐ D ☒ NC SEVESO / IED ☐ HAUT ☐ BAS / ☐ IED
Activité principale : Négocier de matériaux		
Date du contrôle : 25/01/2022		
Inspecteur(s) : Julia BRECHEISEN, Alexandra LAMBERT (en tant qu'accompagnatrice)		
Type de contrôle		
☐ Inspection annoncée ☒ Inspection inopinée		☒ Inspection planifiée ☐ Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
☒ Plan de contrôle de la DREAL ☐ Incident/Accident du		☐ Plainte ☐ Autre :
Thème(s) du contrôle - Situation administrative - Action nationale : 100m autour des sites SEVESO		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) - entrepôt couvert - stockages extérieurs		
Référentiel(s) du contrôle nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
LAURENT Romain	POINT P	Chef d'agence
Copies	☒ Exploitant DREAL : ☒ Chrono ☐ PRICAE ☐ Cellule T4 ☐ Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations

I.1 – Périmètre inspecté

La présente inspection s'inscrit dans le contexte post-accidentel Lubrizol et de l'action nationale 100 m ayant pour but de renforcer le contrôle des installations bordant les sites Seveso afin de vérifier l'absence d'effets dominos sur les établissements Seveso. La société POINT P est voisine immédiate de la société UMICORE. Les deux sites sont séparés par la rue André Sibellas.

I.2 - Vérification de la situation administrative de l'installation et constats effectués

Le site inspecté est un magasin de négoce de matériaux comprenant une surface de vente en intérieur ainsi que des stockages attenants.

Les inspectrices ont réalisé une visite des stockages qui comprenait des matériaux divers :

- stockage en entrepôt couvert (bois, laine isolante de verre ou de roche, métal, isolant en polystyrène, laine isolante de bois...)
- stockage en extérieur (matériaux de gros œuvre type briques, bois entreposés sur les parkings).

Les stockages ne sont pas concernés par une classification au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) car étant attenants à la surface de vente classée « établissements recevant du public ».

Les constats effectués lors de l'inspection indiquent que la société ne mène pas d'activité ni ne dispose de stockages susceptibles de la classer ICPE. Rien ne laisse présager des effets dominos sur les installations classées de la société SICO.

L'exploitant a informé l'inspection qu'une activité de déchetterie destinée aux professionnels serait mise en place d'ici 2024. Il devra alors vérifier s'il est concerné par la rubrique 2710, et procéder le cas échéant au dépôt d'un dossier en amont de cette nouvelle activité.

2710. Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719

2.7. Déchets

(Rubrique modifiée par le Décret n° 2006-646 du 31 mai 2006, le Décret n° 2012-384 du 20 mars 2012 et le **Décret n° 2018-458 du 6 juin 2018**)

Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719

1. Collecte de déchets dangereux :	
La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant :	
a) Supérieure ou égale à 7 t	(A - 1)
b) Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t	(DC)
2. Collecte de déchets non dangereux :	
Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant :	
a) Supérieur ou égal à 300 m ³	(E)
b) Supérieur ou égal à 100 m ³ et inférieur à 300 m ³	(DC)

Figure 1 : rubrique 2710 de la nomenclature des ICPE

II – Proposition de suites en fonction des enjeux et des engagements de l'exploitant

Sans objet

Rédacteur	Vérificateur/Approbateur
l'inspectrice de l'environnement	Le chef de l'unité départementale de l'Isère

ANNEXE : planche photographique



Photo 1 : entrepôt couvert / planches de bois



Photo 2 : entrepôt couvert / planches de bois



Photo 3 : stockages extérieurs / planches de bois